



CPAM de la Haute-Savoie



Edition n° 1 &2 - CSE du 14 janvier 2025 et du 11 février 2025

~~~~~

### **EVOLUTION MIDDLE OFFICE IJ**

Les élus ont été consultés sur l'évolution du dispositif middle-office qui a pour but d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes et de limiter les réitérations, tout en diversifiant l'activité des collaborateurs et en développant leurs compétences. Pour ce faire, est prévue la mise en place de corbeille N1+ pour traiter des échéances à J ou J+1 sur des demandes qualifiées de simples, l'augmentation des CRC formés, et de dédier davantage de temps à l'activité middle-office tout en conservant la possibilité de réaffecter les CRC à la prise d'appels entrants lors des pics d'appels. Un plan de formation spécifique avec l'aide des RT IJ et RT CRC est également prévu.

**Les élus rendront l'avis demandé dans les délais impartis, avec leur argumentation.**

~~~~~

DENONCIATION D'UN USAGE

La Direction souhaite dénoncer l'usage de la fermeture anticipée des accueils, les veilles de jours fériés et de fête. Les accueils qui ne peuvent prétendre à la levée des plages fixes, ferment à 16h, ces jours-là. Les élus ont informé la Direction qu'il s'agissait là d'un signal très négatif pour le front-office. Cette thématique pourra faire l'objet de discussions lors des prochaines négociations sur l'organisation du travail dans la caisse.

~~~~~



~~~~~

POINT ARPEGE

Le déploiement d'ARPEGE a été reporté début 2026. En effet, les difficultés rencontrées par les caisses de pré-séries ne sont pas totalement résorbées. Le service indemnités journalières profite de ce report pour faire monter en compétences l'ensemble de ses agents sur les différentes activités du service.

~~~~~

## **POINT SUR LA CLASSIFICATION**

L'accord classification, bien que signé par la CFDT, est toujours en cours d'agrément ministériel. La date butoir de cet agrément est fixée au 10 avril 2025. La Direction ne souhaite pas communiquer la liste des métiers au sein de la caisse, accompagnée des codes métiers et libellés, demandée par les élus CFDT, dans le cadre de la préparation de la transposition, mais informe que le service RH travaille actuellement à collecter les informations nécessaires à la transposition ; 75,9 % des emplois de la caisse font partie des emplois repérés nationalement dans l'accord. Les emplois non repérés restants (chargé de mission notamment) feront l'objet d'une cotation locale.

~~~~~

CAPACITE D'EMBAUCHE 2025

La Direction ne peut actuellement répondre précisément à cette question mais nous ne sommes actuellement pas en capacité de garantir un remplacement systématique, un pour un, pour les départs d'agents en CDI. D'une part, pour une question de cible ETPMA à respecter, et d'autre part, du fait que les embauches possibles peuvent être fléchées sur des secteurs ou des missions définies comme prioritaires dans la COG ou les CPG.

C'est la raison pour laquelle certains agents ayant obtenu un changement de poste dans le cadre d'un appel à candidature sont toujours en attente de leur affectation effective. Un rendez-vous est prévu fin mars avec la CNAM pour tenter de rediscuter de l'objectif ETPMA.



CPAM de la Haute-Savoie



~~~~~

## **INTEGRATION DU SERVICE MEDICAL**

Les élus ont été consultés sur l'économie générale du projet d'intégration du service médical. Nationalement, cela représente 7188 salariés, 1400 médecins-conseil et personnels administratifs . Concernant notre caisse, l'effectif du service médical à intégrer est d'environ 70 personnes (il s'agit d'une estimation), avec reprise intégrale des missions du SM (contrôle, fraude, pilotage ..) Une direction médicale sera intégrée à la Caisse, le Dr BLAZY, actuelle responsable ELSM deviendra membre du comité direction de la CPAM 74, lors de la bascule qui devra avoir lieu au 1er octobre 2025. Il y aura un transfert des contrats de travail des personnels, sans obligation de mobilité géographique, et avec maintien de l'ancienneté et de la rémunération.

Un accord de transition est actuellement en cours de négociation pour définir un cadre national et éviter des négociations locales d'accord de substitution, caisses par caisses avec l'échelon régional. Un accord d'accompagnement est également en négociation avec l'UCANSS pour régler des points plus spécifiques. Les personnels du service médical seront bénéficiaires, dès leur intégration, des prestations CSE CPAM. L'accord de transition étudie la pérennisation des avantages CSE perdus, par l'intégration de points dans le salaire pour compensation. Personne ne sait aujourd'hui comment seront répartis les biens et acquis des CSE SM qui vont être dissolus. Une deuxième Information consultation aura lieu en avril/mai.

**Les élus rendront l'avis demandé dans les délais impartis, avec leur argumentation.**

~~~~~

ORGANIGRAMME DE LA CAISSE

L'organigramme de la caisse, dans sa dernière version du 15 janvier 2025, est disponible dans GDDIO.

~~~~~



CPAM de la Haute-Savoie



~~~~~

CAPACITE D'EMBAUCHE 2025

La Direction ne peut actuellement répondre précisément à cette question mais nous ne sommes actuellement pas en capacité de garantir un remplacement systématique, un pour un, pour les départs d'agents en CDI. D'une part, pour une question de cible ETPMA à respecter, et d'autre part, du fait que les embauches possibles peuvent être fléchées sur des secteurs ou des missions définies comme prioritaires dans la COG ou les CPG.

C'est la raison pour laquelle certains agents ayant obtenu un changement de poste dans le cadre d'un appel à candidature sont toujours en attente de leur affectation effective.

Un rendez-vous est prévu fin mars avec la CNAM pour tenter de rediscuter de l'objectif ETPMA.

~~~~~

## RETOUR SUR LA JOURNÉE DU PERSONNEL

300 agents ont répondu au questionnaire de satisfaction sur le déroulement de cette journée. Une note globale de 8,75/10 a été attribuée. 297 agents se sont dit satisfaits du choix du lieu, 296 de la qualité du repas. L'intervention sur les toilettes publiques a recueilli moins de suffrages avec 260 agents ayant apprécié. Le budget de cette journée s'élève à 65000 euros, soit un coût moyen de 100/110 euros par agent. C'est un budget conséquent qui ne permettra pas que ce type de manifestation soit organisé tous les ans.

~~~~~

PONT DE L'ASCENSION

Après consultation d'autres caisses de la région sur leurs pratiques, la caisse fermera ses portes pour le pont de l'Ascension (29 mai- 1^{er} juin). Il conviendra de poser une journée de Direction. Pour les autres ponts du mois de mai, une levée des plages fixes l'après-midi est prévue et le taux de présentisme minimum pourra être inférieur à 50 %.



~~~~~

## **FORFAIT CADRE**

Actuellement, 26 salariés ont choisi le forfait cadre. La Direction indique, qu'à la demande de deux d'entre eux, l'accès est autorisé au-delà de 19h à toutes les applications disponibles.

La Direction précise que la déconnexion est un droit et non un devoir, notamment dans le cadre du forfait, qui permet une organisation de travail plus autonome.

A la demande d'un élu CFDT, la Direction confirme que l'adhésion au forfait cadre relève du volontariat, mais qu'intrinsèquement, l'organisation de travail d'un cadre n'est pas celle d'un agent et que les cadres nouvellement embauchés sont plutôt orientés en ce sens.

~~~~~

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Une revalorisation de 4 % a été appliquée aux différentes tranches salariales afin de déterminer le coefficient CSE permettant de calculer les participations vacances et enfance.

~~~~~

**Le nouveau logiciel YEATI est en cours de déploiement. Les salariés ont été invités à transmettre leur bulletin de salaires via l'application. Tous BS non transmis par ce biais ne sera pas pris en compte.**

~~~~~

Il est rappelé aux centres extérieurs qu'ils peuvent bénéficier de prêts d'ouvrages de la bibliothèque via les navettes. Une liste des nouveautés disponibles est publiée et mise à jour régulièrement sur le site du CSE : csec pam74.fr.

~~~~~